

Retraite Un second souffle pour le Perp

En bref

► **Agirc-Arrco : accord et bonus-malus sur les seniors**
Pour réduire le déficit des caisses Agirc et Arrco de retraite complémentaire, le patronat et plusieurs syndicats, dont la CFDT, présidée par Laurent



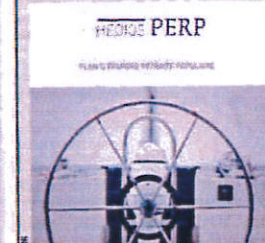
Berger, et la CFE-CGC, ont validé un accord, non signé par la CGT et FO, sur les retraites complémentaires du secteur privé. Il met en place un bonus-malus incitant les salariés à travailler plus longtemps, en repoussant d'un an la durée de cotisation nécessaire pour toucher une retraite complémentaire à taux plein.

► 2,6% de rendement net pour le Perp en euros

Le rendement moyen des fonds en euros des Perp s'est établi en 2014 à 2,6% net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux. Selon le cabinet spécialisé Facts & Figures, l'éffrètement des rendements par rapport à l'année précédente s'est effectué dans des proportions moindres que pour l'assurance vie.

► Hedios s'associe à Crédit Mutuel Arkéa

Hedios lance un Perp avec Suravenir, assureur du Crédit Mutuel Arkéa, sans frais sur les versements ni sur les arrérages de rente. Pour toute première



adhésion à Hedios Perp (photo) d'au moins 10 000 euros avec un minimum de 25% en unités de compte, 200 euros sont offerts si la souscription est effectuée avant le 31 décembre.

► Nouveauté chez Generali

Generali Patrimoine a lancé un nouveau Perp pour compléter sa gamme de produits de retraite et de prévoyance. Outre le fonds en euros, Perp Generali Patrimoine propose l'accès à 300 supports en unités de compte, et offre quatre modes de pilotage du contrat.

► Longtemps boudé, ce placement retrouve de l'intérêt avec la hausse de la fiscalité.

► À envisager si vous êtes lourdement imposé.

L'espérance de vie s'allonge, mais les futures retraites risquent de baisser. Pour maintenir un certain niveau de vie après la cessation d'activité, la constitution d'une retraite supplémentaire, qui s'ajoute au régime général et aux retraites complémentaires, s'impose peu à peu dans les esprits. Cette prise de conscience est aiguësée par les difficultés de financement du système par répartition (lire ci-contre). Pour autant, les placements pour la retraite sont-ils pertinents et appropriés ?

Les versements déductibles des revenus imposables

Un seul dispositif, le Plan d'épargne retraite populaire (Perp), est vraiment accessible à tous. Les autres sont réservés à des catégories socioprofessionnelles précises : le contrat Madelin pour les travailleurs non salariés, le Perco pour les salariés du secteur privé (et, dans la pratique, surtout ceux des grandes entreprises), la Préfon pour les fonctionnaires et assimilés, etc. Les



Quand peut-on récupérer son capital ?

- **Pendant la phase d'épargne**
 - Fin de droits au chômage après perte d'emploi
 - Cessation d'activité non salariée par liquidation judiciaire
 - Décès du conjoint
 - Invalidité
 - Surendettement
- **Au début de la retraite**
 - 20% du montant épargné⁽¹⁾
 - Achat de la résidence principale⁽²⁾

(1) Depuis 2011, si le contrat le prévoit. (2) Le bénéficiaire ne doit pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux années précédant le départ en retraite.

Cinq Plans d'épargne retraite populaire à la loupe

Nom du contrat Assureur / Distributeur	Rendement du fonds en euros en 2014	Frais maximum sur versements	Frais de gestion du fonds en euro	Frais de gestion sur unités de compte
Conservateur Perp Le Conservateur	+3,7%	4,5%	0,9%	0,96%
Puissance Avenir Perp ⁽¹⁾ Suravenir / Assurancevie.com	+3%	0%	0,68%	0,96%
Perp Allianz Pleine Retraite Allianz	+2,85%	4,8%	0,6%	0,85%
Perp Confort Axa	+2,85%	5%	0,9%	0,96%
Swiss Life Perp Swiss Life	+2,35%	4,5%	0,96%	0,96%

(1) Suravenir, assureur du groupe Crédit Mutuel Arkéa, a noué des partenariats avec d'autres distributeurs pour ce même contrat, sous un autre nom.

versements effectués permettent une déduction des revenus imposables. Dans le cas du Perp, le plafond de déductibilité est

de 30 038 euros en 2015. Et, sauf cas particulier contractuel, ces versements sont libres, permettant de faire des pauses ou de varier les montants souscrits. Il n'y a donc pas de cotisation obligatoire annuelle.

mortalité. Un souscripteur de 65 ans percevra ainsi en 2015 une rente annuelle comprise entre 3 et 3,5% de l'épargne accumulée. La rente est versée à vie et revalorisée chaque année. Si le souscripteur décède durant la phase d'épargne, ses ayants droit perçoivent une rente temporaire, et non le capital accumulé.

La rente viagère imposée à la sortie, sauf exceptions

Lancé en 2003, délaissé à cause de sa sortie en rente, le Perp a gagné un peu de souplesse en 2011, avec la possibilité d'une sortie partielle en capital à hauteur de 20%. Et certains cas de sortie exceptionnelle en capital retiennent désormais l'attention, comme la fin des droits aux allocations chômage (voir le tableau). Une dizaine d'années après sa création, le Perp compte 2,3 millions de souscripteurs. Les hausses d'impôt et le rabotage des niches fiscales de ces dernières années lui ont redonné un coup de pouce.

Inconvénient majeur du Perp, l'épargne constituée doit être convertie, au début de la retraite, en une rente viagère soumise à l'impôt sur le revenu. L'épargnant reperd donc à la sortie, au moins en partie, l'avantage fiscal obtenu à l'entrée. Sauf s'il s'agit d'un contribuable fortement taxé, qui aura des revenus de remplacement beaucoup plus faibles à la retraite – un cas qui risque de devenir de plus en fréquent avec les problèmes de financement des régimes...

Pour calculer la rente, les assureurs utilisent une table de

Adapté aux cinquantenaires fortement taxés

Par comparaison, un contrat d'assurance vie, lui, ne procure aucun avantage fiscal à l'entrée mais permet des retraitements partiels exonérés. Et le Perp ne s'avère intéressant que si le souscripteur dépasse son espérance de vie. Or, comme la taxation future, il s'agit d'un paramètre difficile à anticiper...

Lors de la phase d'épargne, les versements sur un Perp sont investis dans un fonds en euros ou dans des sicav et FCP (unités de compte), à l'instar de l'assurance vie. Les fonds en euros des Perp ont gagné en 2014 de 2,2 à 3,7%. Les assureurs ont élargi les modes de gestion, enrichi l'offre en unités de compte et revu à la baisse certains frais (lire l'entretien avec Bernard Le Bras).

Le profil optimal pour le Perp reste le contribuable ayant entre 50 et 60 ans, qui a une visibilité sur sa retraite, est fortement taxé sur ses revenus, prévoit une forte baisse de ses ressources à la retraite, et donc un impôt sur le revenu plus faible.

Laurent Saillard

Entretien



Bernard Le Bras,
président du directoire de Suravenir

«L'augmentation des impôts a suscité un regain d'intérêt pour le Perp auprès des gros contribuables»

Comment gérez-vous les fonds en euros des Perp ?

Plutôt que de recréer à chaque fois un fonds en euros pour chaque nouveau Perp lancé, nous disposons d'un fonds en euros cantonné, réservé aux encours des Perp. Ce cumul des actifs nous a permis d'atteindre une taille plus importante, avec environ 150 millions d'euros sous gestion, et de délivrer un rendement de 3%, en 2013 ainsi qu'en 2014, sur le fonds en euros de nos Perp distribués par nos partenaires.

Comment sont perçus les frais d'arrérages ?

Les frais d'arrérages de 3% pris sur la rente versée à partir du début de la retraite sont le plus souvent mal compris et mal perçus par les épargnants. Nous avons donc préféré ne plus recourir à cette forme

de frais de conversion du capital épargné en rente, et nous concentrons sur des frais de gestion de 0,68%, qui viennent diminuer d'autant la revalorisation annuelle de la rente.

Le profil des clients du Perp a-t-il évolué ?

La réduction des niches fiscales et l'augmentation des impôts, ces dernières années, ont suscité un regain d'intérêt pour le Perp auprès des gros contribuables. Ils y trouvent un avantage fiscal immédiat et mettent en place un revenu supplémentaire de remplacement pour leur retraite. Cette clientèle est désormais mieux ciblée par les distributeurs. L'encours moyen souscrit augmente fortement, comparé aux faibles montants des débuts du Perp, avec une pondération moyenne de 40% versés dans les fonds en unités de compte.